

Autoroute Casablanca-Rabat: Résiliation du contrat ADM/Conduril relatif à l'élargissement à trois voies

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 20-12-2010 23:59:33

Le ministre de l'Équipement et des Transports a signé, mercredi dernier, la notification de résiliation du contrat liant l'entreprise portugaise Conduril S.A à la société des autoroutes du Maroc (ADM), relatif à la réalisation des travaux d'élargissement à trois voies de l'autoroute Casablanca-Rabat.

Selon un communiqué du ministère de l'Équipement et des Transports, cette décision fait suite aux mises en demeure de respect des engagements adressées à l'entreprise suite au retard constaté au niveau des travaux, puis l'abandon unilatéral des principales activités du chantier.

ADM a déjà pris toutes les dispositions nécessaires pour la poursuite du chantier dans les meilleurs délais et la résorption du retard induit par cet arrêt forcé, indique le communiqué, précisant que les appels d'offres de reprise des travaux ont été publiés samedi.

La gestion de ces contrats obéit aux procédures des bailleurs de fonds, en l'occurrence le Fonds arabe de développement économique et social et la Banque européenne d'investissement, explique le ministère, ajoutant que ce contrat a été accordé à "Conduril" suite à un appel d'offres international avec présélection.

L'entreprise avait présenté l'offre la mieux disante et, ni sa dimension et ses références ni son offre de prix qui ne s'éloignait pas significativement des offres des autres concurrents, ne laissaient présager la situation de blocage rencontrée par le chantier, rappelle la même source, signalant qu'aucune offre venant d'entreprises locales n'avait été remise pour ce projet.

Par ailleurs, en application du contrat, tous les travaux effectués seront rémunérés sur la base de leur avancement effectif et ADM procédera à l'application des pénalités de retard, ainsi qu'à la confiscation du cautionnement définitif et de la garantie.

Cette situation n'apportera aucune gêne supplémentaire à la circulation sur l'autoroute Casablanca-Rabat, assure le communiqué, précisant que les dispositions d'exploitation de la circulation sous travaux, déjà larges par rapport à la pratique internationale, seront améliorées au possible et en tous états de cause, les délais seront contenus dans 2012.

MAPF